Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20240917-2024_DELBU_034-DE
Reçu le 24/09/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 17 septembre 2024

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : /
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 juillet 2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024 - 034

Modification des lots 1 et 2 – fourniture d'équipements de véhicules d'intervention, de liaison et tout usage pour les besoins du SDIS 43

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- M. Michel CHAPUIS, 1er Vice-Président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement RH ;
- Madame Françoise COURT, cheffe du groupement contentieux finances.

Étaient excusés : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20240917-2024_DELBU_034-DE
Reçu le 24/09/2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024-034 : Modification des lots 1 et 2 – fourniture d'équipements de véhicules d'intervention, de liaison et tout usage pour les besoins du SDIS 43

L'accord-cadre a été notifié **le 10 janvier 2024** à la société **CARROSSERIE ARTIERES** pour les deux lots

Au regard de l'exécution du marché, il y a lieu de modifier les montants des marchés.

Ces modifications entrainent une incidence financière sur les montants de chacun des lots soit :

- **LOT 1 : Équipements pour véhicules de liaison utilitaires (VLU) et pour véhicules tout usage transports de personnels (VTUTP) – PTAC < 3.5 T**
  - Montant HT : ……..**+** 1 939.70 €
  - Montant TTC : …… **+** 2 327.64 €
  - % d'écart introduit par l'avenant : **+** 2.98 %

- **LOT 2 : Équipements pour véhicules de liaison hors route (VLHR) et pour véhicules légers tout-terrain (VLTT) – PTAC < 3.5 T**
- **Offre de base + prestation supplémentaire éventuelle**
  - Montant HT : ……..- 945.00 €
  - Montant TTC : …… -1 134.00 €
  - % d'écart introduit par l'avenant : -1.14 %

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration :

- **approuvent et valident ces modifications,**
- **autorisent la présidente du conseil d'administration à les signer.**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE